

Questions au Feuilleton

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, avant de répondre à la question, je voudrais signaler que c'est le député de Prince Edward-Hastings, qui s'est intéressé à la situation à Trenton. Je crois m'être trompé de circonscription.

Pour ce qui est de la question du député de Grand Falls-White Bay-Labrador, je dois lui dire que ses instances ont porté fruit. Un décret du Conseil a été adopté et un communiqué sera publié cet après-midi annonçant que les veuves et les mères des militaires de Terre-Neuve tués en service dans les forces alliées au cours des guerres recevront la Croix d'argent. Un avion militaire ira chercher quatre veuves et, je crois, une des mères qui sera à Ottawa pour les cérémonies de l'anniversaire de l'Armistice, le 11 novembre. Nous sommes fiers et heureux de pouvoir les honorer comme elles le méritent.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question que le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) a posée tantôt. Je me rends compte que Votre Honneur a estimé que la question prenait trop de temps, mais comme je connais très bien le cas de l'ancien agent de la GRC, Eugene Hale, il me semble qu'on aurait dû permettre qu'on réponde à cette question et j'espère que vous permettrez maintenant au solliciteur général (M. Fox) ou au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants de répondre à cette question importante et très sérieuse.

M. l'Orateur: Ou au premier ministre (M. Trudeau) ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). A l'ordre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer le deuxième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Note de l'Éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 69, 100 et 114.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[M. Rompkey.]

[Texte]

RADIO-CANADA INTERNATIONAL

Question n^o 69—**M. Cossitt:**

1. Le chef de la section russe de Radio-Canada International, M. M. Mogiljansky, a-t-il écrit une lettre, le 25 mai 1976, à M. F. Yaroshevsky de la section russe de Radio-Canada International à Toronto dans laquelle il cite l'extrait suivant d'une note de service du surveillant de la programmation de l'Europe de l'Est, M. L. C. Chipman: «Le directeur m'a demandé de faire enquête sur l'accusation réitérée par le ministère des Affaires extérieures selon laquelle M. Yaroshevsky aurait, apparemment l'automne dernier, fait un reportage sur une manifestation à caractère anti-soviétique qui s'est déroulée dans la ville: on a laissé entendre que M. Yaroshevsky avait organisé cette manifestation pour pouvoir faire un reportage» et, dans l'affirmative, a) quels sont les nom et poste des personnes du ministère des Affaires extérieures qui ont fait de telles représentations ou porté de telles accusations à Radio-Canada et pourquoi ont-elles été faites, b) quel est le nom de la personne qui occupe le poste le plus élevé aux Affaires extérieures et qui puisse autoriser de telles représentations ou accusations?

2. a) Combien de fois, depuis le 20 avril 1968, le ministère des Affaires extérieures a-t-il fait des représentations auprès de Radio-Canada International relativement à ce que cet organisme devrait ou ne devrait pas diffuser en Union soviétique ou dans d'autres pays communistes, b) ces représentations ont-elles été faites à la suite de plaintes formulées par des représentants de l'Union soviétique et, dans l'affirmative, quels en sont tous les détails et qui a fait ces représentations?

3. Les accusations portées contre M. Yaroshevsky se sont-elles révélées fausses par la suite et, a) dans l'affirmative, a-t-il reçu des excuses du ministère des Affaires extérieures, b) sinon, pourquoi?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Oui, cependant le Dr Yaroshevsky ne fait pas partie de la section russe, ni n'est un employé de Radio-Canada International, mais est un collaborateur à la pige de la langue russe au programme de la section. En outre, ce n'est pas le ministère des Affaires extérieures qui a porté l'accusation contre lui mais un ancien employé de RCI. Le ministère des Affaires extérieures n'a jamais fait ou «réitéré» de telles accusations. a) et b) Sans objet.

2. a) Nos dossiers ne contiennent aucune indication que le ministère des Affaires extérieures ait fait des représentations auprès de Radio-Canada International relativement à ce que cet organisme devrait ou ne devrait pas diffuser en Union soviétique ou dans d'autres pays communistes. Le ministère est prêt à accueillir et reçoit des agents de RCI afin de discuter de sujets qui peuvent être d'intérêt commun. Il ne cherche cependant pas à influencer les émissions de RCI de quelque façon que ce soit. b) De telles représentations n'ont pas eu lieu. RCI est obligé de consulter le ministère des Affaires extérieures conformément au décret PC 1968-525 du 19 mars 1968 qui ordonne à la Société Radio-Canada «de fournir, après consultation du ministère des Affaires extérieures, un service international...». Le ministère des Affaires extérieures informe régulièrement Radio-Canada International de toutes les plaintes qu'il a reçues au sujet des émissions, qu'il s'agisse de citoyens étrangers dans leurs pays ou de diplomates étrangers au Canada. Cette initiative a pour objet de renseigner RCI et la documentation de la réponse est fournie par RCI, de vive voix ou par écrit, afin d'être communiquée au plaignant, à la discrétion du ministère des Affaires extérieures. Radio-Canada International ne reçoit pas d'instructions du ministère des Affaires extérieures quant au contenu des émissions vers l'étranger. Il entre dans le cours normal des choses d'examiner ouvertement les critiques reçues de l'étranger.